



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

rectificatif relatif à l'arrêté préfectoral n° 75-2022-02-18-00007 du 18 février 2022
prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable
à la délivrance de l'autorisation environnementale relative
au projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux ,
et d'une centrale de production de froid urbain,
situé 29 à 49, quai d'Issy-les-Moulineaux à Paris 15^e arrondissement

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2022-02-18-00007 du 18 février 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale relative au projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'une centrale de production de froid urbain, situé 29 à 49, quai d'Issy-les-Moulineaux à Paris 15^e arrondissement ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de l'arrêté susvisé

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 18 février 2022 précité est rectifié comme suit :

Aux articles 5 et 6, l'adresse du site internet dédié à l'enquête est : <http://edafroidurbain.enquetepublique.net>

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et d'Île-de-France, accessible sur le site internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/> (Thème : [Enquêtes publiques](#)).

Fait à Paris, le **21 FEV. 2022**

Par délégation,
le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
de la région d'Île-de-France
directeur de l'unité départementale de Paris

Raphaël HACQUIN